

## Bénévoles à Maison Chance

### Vos questions Nos exigences

#### > Vos questions

---

##### 1. **Comment ça se passe à Maison Chance ?**

Nous vous invitons à le découvrir vous-même en passant du temps dans nos murs, également hors de vos heures de travail. Vos commentaires et propositions pour améliorer ce que nous faisons sont les bienvenus.

##### 2. **Où se déroule l'activité ?**

Maison Chance exerce son activité sur trois lieux, à faible distance les uns des autres :

→ Au *Foyer* vivent une soixantaine de personnes : une trentaine d'adultes handicapés et une vingtaine d'enfants, des orphelins ou des enfants des rues. Il est distant d'un kilomètre environ du Centre Envol et de deux du Village Chance.

→ Le *Centre Envol* est le centre de formation professionnelle de Maison Chance. Une cinquantaine d'apprentis et de travailleurs s'activent dans les ateliers de peinture, couture, informatique et travail sur bambou. Le Centre Envol est également le siège de l'administration et du Bureau de projets. Il se trouve entre le Foyer et le Village, chacun distant d'environ un kilomètre.

→ Au *Village Chance* vivent des familles dont un des membres est en fauteuil roulant. Le Village abrite l'école primaire de Maison Chance fréquentée par environ 180 enfants défavorisés, le jardin d'enfants, un bassin de rééducation ainsi que les ateliers de formation en boulangerie et restauration. Il est distant d'un kilomètre environ du Centre Envol et de deux du Foyer.

##### 3. **Quels sont les horaires au quotidien ?**

Votre horaire de travail est fixé d'entente avec la responsable. Le dimanche est le jour de congé.

Du lundi au samedi, la journée de travail ou d'école à Maison Chance se déroule ainsi :

07h30 – 11h00 = Travail ou école

11h00 – 13h30 = Déjeuner et sieste

13h30 – 17h00 = Travail (– 16h45 = Ecole)

17h15 – 18h15 = Dîner

##### 4. **Où se prennent les repas ?**

Les repas de midi et du soir vous sont offerts (dimanches exceptés). Ils sont servis au Centre Envol à midi et au Foyer le soir. Si vous deviez

ne pas manger à Maison Chance, merci d'en avertir la responsable des bénévoles au plus tard la veille à 16h30 afin que celle-ci puisse en informer la cuisine.

##### 5. **Comment me déplacer ?**

Pour les déplacements liés à votre activité, une solution vous est proposée. Sinon, vous pouvez marcher (avec prudence car le piéton est le mailon faible) : nos trois lieux sont accessibles en quelques minutes. Pour vous rendre en ville, prenez le bus n° 69 dont l'arrêt est situé à l'entrée du cimetière ou demandez au gardien d'appeler un taxi.

##### 6. **Où me connecter, me brancher ?**

Les 3 centres disposent d'une connexion Wifi. Un ordinateur est à disposition des bénévoles au Centre Envol, du lundi au samedi, de 7h30 à 17h.

##### 7. **Où faire la lessive ?**

Au Village Chance, une machine à laver est à votre disposition. Vous pouvez aussi donner votre linge à laver dans le quartier. Renseignez-vous auprès de la responsable des bénévoles. Si vous êtes logé par Maison Chance, vous devez également vous charger de l'entretien de vos linges de bain et de la literie.

##### 8. **Qui s'occupe de l'entretien de ma chambre ?**

Si vous êtes logé par Maison Chance, vous nettoyez vous-même votre chambre et vos sanitaires. Les produits d'entretien vous sont fournis, de même que le papier hygiénique et des sacs poubelle.

##### 9. **Suis-je en sécurité dans ma chambre ? Et mes objets ?**

Des gardiens assurent la sécurité à l'entrée des lieux 24/24h. Nous vous recommandons de fermer la porte de votre chambre à clé afin d'éviter les vols. Les objets de valeur peuvent être déposés dans le coffre qui se trouve au Centre Envol. Maison Chance décline toute responsabilité pour des objets de valeur laissés dans la chambre qui disparaîtraient.

#### 10. Où faire des achats ?

Dans le quartier, vous trouverez un marché très bien achalandé et plusieurs petits commerces. A moins que vous n'ayez des exigences particulières, vous pourrez vous procurer tout ce dont vous aurez besoin pour votre séjour. Sinon il y a des supermarchés comme chez nous.

Elle pourra faire un pré-diagnostic de votre maladie, vous donner des médicaments et, le cas échéant, vous envoyer à l'hôpital. Maison Chance travaille avec des médecins compétents qui peuvent intervenir rapidement. Ho Chi Minh Ville est bien desservie en hôpitaux et centres de santé de standards internationaux.

#### 11. Et si je suis malade ?

Une aide-soignante travaille au Centre Envol.

## > Nos exigences

---

### Le respect avant tout

1. **Respecter les personnes et leurs coutumes.** Maison Chance souhaite que ses bénévoles s'intéressent aux gens et aux coutumes du lieu et attend de leur part un comportement respectueux, y compris en dehors des heures de travail (habillement correct, pas d'excès d'alcool, pas d'actes violents...).
2. **Respecter l'environnement.** Par mesure d'économie et d'écologie, pensez à éteindre tous les appareils électriques (lumière, ventilateur, climatiseur...), ainsi que le chauffe-eau au Centre Envol.
3. **Respecter les lieux mis à votre disposition.** En cas de pluie, vous devez fermer les fenêtres de votre chambre. Nous vous recommandons de le faire au moment où vous la quittez, car pendant la saison des pluies les averses sont soudaines et violentes.

Vous pouvez décorer votre chambre selon vos goûts, mais aucun aménagement ni aucune transformation ne doivent être permanents. En raison de la présence inévitable d'insectes (fourmis, cafards...), nous vous recommandons de ne laisser aucune nourriture à l'air libre et de placer tout aliment dans un contenant totalement hermétique ou dans le frigo.

4. **Respecter les règles.** Les chambres sont à usage exclusif des bénévoles. Personne n'est autorisé à y entrer à part vous même. La sécurité du Village Chance et du Centre Envol est assurée par des gardiens. Les portes sont ouvertes de 7h30 à 23h. Si vous prévoyez de rentrer plus tard, vous êtes prié d'en informer le gardien. Dès ces heures-là, les lieux doivent être silencieux afin de permettre à chacun de se reposer. L'isolation phonique étant inexistante, vous voudrez bien vous abstenir de bavarder ou d'écouter de la musique dès 23h à moins que vous ne trouviez un espace suffisamment protégé pour ne pas déranger vos voisins.

La législation concernant le séjour des étrangers étant stricte au Vietnam, une personne étrangère ne peut dormir que dans le lieu où elle a été déclarée à la police. Des contrôles surprises sont parfois effectués par la police en pleine nuit. Si vous décidez de ne pas dormir au Centre Envol ou au Village Chance une nuit, vous devez en informer la responsable des bénévoles et lui fournir votre adresse et la raison de ce changement. En principe, la personne chez qui vous passerez la nuit est tenue de vous déclarer à la police.